

Service concerné : DDT 05 -Service de l'Agriculture et des Espaces Ruraux - 3 place du Champsaur – BP 50 026– 05001 GAP Cedex

LISTE DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'EXPLOITER SOUMISES A PUBLICITE :

L'article D331-4-1 créé par Décret No 2015-713 du 22 juin 2015 - art 2 précise que :

En application de l'article R 331-4 du code rural, les demandes d'autorisation d'exploiter des terres agricoles, sont soumises à publicité sur le site internet de la Préfecture et par affichage en mairie.

Le tableau ci-après indique l'identité du demandeur de l'autorisation d'exploiter, la superficie des biens, la localisation des biens, l'identité des propriétaires (ou de leurs mandataires), la date d'enregistrement de la demande et son numéro d'enregistrement.

Les demandes concurrentes doivent être déposées auprès de la DDT (adresse ci-dessus) **dans les 2 mois qui suivent l'enregistrement du dossier en DDT.**

Si les dossiers sont déposés à l'expiration du délai, ils ne seront pas opposables dans la comparaison des rangs de priorité.

N° de dossier	Date d'enregistrement	Délai 2 mois	Demandeur	Superficie demandée	Localisation		Propriétaire(s) ou Mandataire(s)
					Commune	N° des parcelles demandées	
05 2025 0010	03/04/25	07/06/25	GAEC MARCAILLOU	483 ha 82 a 05 ca	SAINT MAY (26)	Section B : 129, 130, 134 Section C : 367 à 369, 375 à 381, 383 à 386, 390, 391, 393 à 398, 402 à 406, 408, 410 à 412, 416, 420 à 425, 428, 436 à 438, 443 à 446, 450 à 454, 456 à 460, 462 à 466, 540	LAGET Francis
					LABOREL (26)	Section OV : 20, 25 à 27, 30, 32 Section OW : 46 à 48, 71	GALLEY François
					MONESTIER DAMBEL (38)	Section A : 112 à 118, 120 à 122, 125 à 133, 135, 136, 138, 141, 142, 145 à 161, 163 à 167, 177, 186, 187, 189, 191	Commune de Monétier d'Ambel
					LA FARE EN CHAMPSAUR	Section B : 1199	MARCAILLOU John
					FRESSINOUSE	Section B : 71, 77 à 79, 86, 88 à 96, 891, 892, 913, 1197, 1204, 1304	CESMAT Marie Ange
					GAP	Section B : 374 à 376	BOURGES Laurent
						Section AI : 49, 55, 57 à 60, 62 à 65, 86, 89, 92 à 96	REBELLE Guy
						Section AZ : 62, 88, 89, 113 à 116, 233, 246, 311, 312	MARCAILLOU J Paul
						Section AI : 111	GAY Suzanne
						Section C : 50	CESMAT Marie Ange
						Section G : 409 à 425, 427, 428	BASSO Sabine et Cyril

	<p style="text-align: center;">SAINTE COLOMBE</p>	<p style="text-align: center;">BERNARD Pascal</p>
	<p>Section B : 24, 27, 34, 44, 57, 63, 65, 67, 68, 76, 77, 81, 84, 85, 87, 90, 92, 94, 96, 97, 100, 101, 103, 112 à 115, 120 à 125, 130, 131, 138, 139, 142, 143, 146, 148, 157, 159, 166 à 168, 173, 369 à 372, 374 à 376, 378, 379, 381, 384, 407, 408, 412, 682, 684, 687, 827</p>	
	<p>Section C : 70, 73, 74, 76, 85, 108, 110, 112, 113, 142 à 144, 151, 152, 154, 156 à 158, 165, 180, 188, 196, 208, 210, 216, 241, 255, 263, 265, 275, 277, 278, 300 à 306, 312 à 314, 341, 345, 349, 351, 360, 363, 365, 367, 370, 371, 376, 390, 428, 459, 461, 479, 480, 483, 825, 863, 881</p>	
	<p>Section C : 50, 60 à 62</p>	<p style="text-align: center;">MARCAILLOU J Paul</p>
	<p>Section B : 80, 93, 98, 99, 135, 169 à 171</p>	
	<p>Section C : 4, 38, 40 à 43, 45, 46, 48, 54, 56, 58, 63 à 66, 69, 71, 72, 78, 79, 87, 90 à 92, 94, 97 à 100, 106, 107, 109, 111, 114 à 116, 145, 200, 206, 211, 212, 218, 221, 231, 257, 258, 262, 273, 279, 296, 336, 338, 359, 372, 383, 385, 661, 662, 708, 710 à 717, 720, 721, 725, 727, 744, 755, 759, 764</p>	<p style="text-align: center;">DUPUY Armelle</p>